Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260206-C_2026_018-DE

Conseil Communautaire du 29 janvier 2026 Délibération n°C_2026_018

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 23 janvier 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (36) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, DE CHABANNES Alain, LAUNAY Guénaël, MOHAËR Céline, FEUTELAIS Pierrick, NAEL David, PRINCELLE Chantal, LORIOT Viviane, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, PIEL Mickaëlle, METAYER Cassandre, COLLEAUX David, BRAUD Maurice, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (5) :
GUE Thierry donne procuration à HOUEIX Marie-Claude, RODRIGUEZ Paul donne procuration à HOUSSIN Yvette, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, GUEGAN Rozenn donne procuration à GUYOT Tony, FABLET Jérôme donne procuration à OLIVIER Celine

Absents excusés (8) :
YHUEL Yann, GUIHARD Jean-François, MARTIN Michel, JEHANNIN Pascal, COWET Vincent, BERTHET Michel, BOULANGER Delphine, NICOLE Sophie

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHEDALEUX

Objet : - Services aux familles - Règlement de fonctionnement, avec critères d'attribution des places en multi-accueils.

Madame La Vice-Présidente invite les membres du conseil communautaire à valider le projet de modification du règlement de fonctionnement des multi-accueils du territoire afin de se mettre en conformité avec les éléments demandés par la CAF lors du renouvellement des conventions EAJE 2026-2030.

Les modifications concernent donc les points suivants :

- Pièces justificatifs à fournir lors de l'inscription: ajout du livret de famille ou acte de naissance.
- Information aux familles du site : Monenfant.fr
- Modalité de contractualisation en cas de résidence alternée
- Renouvellement annuel des contrats réguliers avec la mise à jour via la fiche d'imposition N-1 du foyer, sur les salaires N-2
- Conservation des données personnelles pour la facturation
- Identification, rôle et modalités d'action du Référent Santé Inclusif au sein des multi-accueils
- Mention du projet pédagogique et de la Charte nationale d'accueil du jeune enfant disponibles en accès libre aux familles.
- Ressources mensuelles plafonds

Il est proposé de revoir les critères d'attribution des places en multi-accueils avec un système de cotation clair et transparent à destination des familles en les intégrant également au règlement de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260206-C_2026_018-DE

I. **Activité professionnelle ou assimilée (recherche d'emploi active ou en formation professionnelle)**

Couple sans activité	Couple dont 1 membre est en activité	Couple dont 2 membres sont en activité	Famille monoparentale en activité	Famille monoparentale sans activité	Étudiant (sans activité salariale)
1	2	5	5	3	5

II. **Situation familiale et médicale**

Fratrie sur la liste des inscrits	Rupture du mode de garde	Fratrie admise dans la crèche	Naissance multiple	Protection de l'enfance	Handicap enfant en demande d'inscription ou dans la fratrie	Handicap parent	Parents mineurs
3	2	3	3	5	5	5	5

*** Familles hors territoire : - 10 points.**

Suite aux critères retenus, le portail famille pour les inscriptions sera revu afin d'inclure ces éléments pour les avoir à connaissance lors des prochaines commissions d'attribution.

Cf. : Règlement de fonctionnement avec modifications suggérées surlignées en annexe

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- La validation des critères d'attribution des places en multi-accueil avec un nouveau système de cotation à destination d'information aux familles et à intégrer au nouveau règlement de fonctionnement
- L'ADOPTION du nouveau règlement de fonctionnement des multi-accueils conformément à la réglementation de la CAF et selon les modalités précitées
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260206-C_2026_018-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

